

Un enfer pavé de bonnes intentions ?

À l'heure où chacun fait la liste de ses bonnes résolutions, il se pourrait bien que celles concoctées par le gouvernement ne nous réservent quelques surprises.

ÉGALIM 2

La loi Égalim 2 est là pour protéger le revenu des agriculteurs et notamment des éleveurs pour qui l'alimentation des animaux représente entre 40 et 60 % des coûts de production. Quand la cotation des céréales flambe, il semble logique de répercuter la hausse de ce qu'il en coûte pour nourrir les animaux. D'ailleurs, lorsque le prix du pétrole augmente, la répercussion à la pompe est immédiate. Et l'automobiliste, même s'il grince des dents, peut comprendre cette relation de cause à effet. Mais pour les denrées alimentaires, il en va pourtant tout autrement...

Sauvegarde du pouvoir d'achat déléguée à la GMS

En France, la sauvegarde du pouvoir d'achat est depuis longtemps confiée par le gouvernement à la grande distribution. Le prix de la viande, du lait ou des œufs est ainsi loin de suivre la volatilité des matières premières agricoles. On connaît la suite, des éleveurs qui servent de variable d'ajustement et une profession qui peine à se renouveler, alors qu'elle est en proie à de vives attaques de la part des consommateurs. Et le cercle devient vicieux, avec des contraintes de plus en plus fortes dans les cahiers des charges (bien-être animal, nourriture sans OGM, label bas carbone, etc.) qui peuvent être considérées comme légitimes mais qui ont un prix que l'éleveur doit pouvoir répercuter. La nouvelle loi est donc là pour remédier à cela, rendant non négociable la part correspondant au coût des matières premières agricoles entre un producteur et son



premier acheteur (l'industriel agroalimentaire). L'agriculteur contractualise en effet sur plusieurs années avec un transformateur, à un prix incluant ses coûts de production. Celui-ci variera en fonction de l'évolution de ceux-ci. Charge à l'aval de répercuter ou pas, les hausses ou baisses au consommateur. Mais la loi Égalim 2 ne pourra jamais forcer un transformateur ou un distributeur à acheter moins cher ailleurs...

La compétitivité non liée au coût de la matière première

Et c'est là où le diable se cache dans les détails. Car la perte de compétitivité de nos filières d'élevage face aux autres États membres de l'UE n'est pas due à une alimentation trop chère de nos animaux.

La perte de compétitivité de nos filières d'élevage face aux autres États membres de l'UE n'est pas due à une alimentation trop chère de nos animaux.



DISTORSIONS SOCIALES, FISCALES ET ENVIRONNEMENTALES.

gocians sur le terrain, nous payons nos matières premières moins cher que nos voisins. Mi-décembre, le blé fourrager se payait 273 €/t en Belgique, 286 €/t en Allemagne, 315 €/t en Espagne... mais 260 €/t en Bretagne! À la même période, le tourteau de soja cotait 443 €/t à Montoir contre 452 €/t à Gand. Nous le savons, si la Pologne approvisionne en masse notre RHF en poulets, c'est que les élevages y sont plus grands, la main-d'œuvre moins chère, les taxes moins élevées. En sanctuarisant les coûts de production via la loi Égalim 2, le risque est donc de voir le recours aux produits animaux d'importation s'accroître.

Vers une augmentation des importations ?

Affaiblie, notre autonomie alimentaire risque bien de se réduire encore, puisque la loi Égalim 2 pourrait se tra-

COMMENT EXPLIQUER L'AUGMENTATION DU PRIX DE LA BAGUETTE ?

Beaucoup de médias ont lié la hausse de 10 à 20 centimes du prix de la baguette réclamée par les boulangers à la flambée du prix du blé. Mais c'est aller un peu vite en besogne. La cotation du blé meunier sur Euronext est passée de 193 €/t à 237 €/t en moyenne entre 2020 et 2021, soit +24 %. Mais la céréale ne représente que 5,5 % à 8,5 % du prix au détail hors TVA de la baguette⁽³⁾. L'augmentation attendue doit surtout rémunérer la progression des dépenses énergétiques (15 % du coût de revient), et des frais de personnels (30 %).

duire par une augmentation des prix alimentaires français avec en bout de course une augmentation des importations. Alors que la France a pris la présidence tournante de l'Union européenne pour six mois avec un programme ambitieux (une Europe « puissante » et « souveraine »), le vrai défi serait d'accélérer les convergences entre États membres sur leurs distorsions sociales, fiscales et environnementales. Sans cela, la France restera incapable de limiter la concurrence mortifère entre les pays de l'Union. Et la France sera la première à en faire les frais. Patricia Le Cadre / www.cereopa.fr

(1) Moyenne 2015-2019.

(2) 15 millions de Français prennent chaque jour au moins un repas à l'extérieur.

(3) Entre 2010 et 2019 selon l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

En bref

LE BRÉSIL ENREGISTRE DES EXPORTATIONS RECORDS VERS L'UE

Commerce Les exportations brésiliennes de marchandises vers l'UE ont atteint un nouveau record depuis 2013 au troisième trimestre 2021 pour atteindre 8,5 Md € soit une hausse de 44,1 % indique dans un rapport de novembre Apex-Brasil (l'agence brésilienne de promotion du commerce et des investissements). Cette tendance haussière est notamment portée par les achats européens de soja (+48 %) pour atteindre 1,6 Md €.



JBS INVESTIT DANS LES PROTÉINES DE CULTURE

Viande Le leader mondial de la viande JBS va « investir 100 millions de dollars dans le business des protéines de culture au Brésil et en Espagne », a-t-il annoncé fin 2021. Premier volet de ce plan d'investissement: la prise de contrôle de BioTech Foods, une start-up hispanique de viande in vitro, en tant qu'« actionnaire majoritaire ». Dotée d'un site pilote à San Sebastián (Pays basque), cette entreprise « espère atteindre la production commerciale mi-2024 avec la construction d'une nouvelle usine ».

RÉAUTORISATION DES PHYTO-SANITAIRES

Sri Lanka Le Sri Lanka a abandonné son programme visant à devenir le premier producteur mondial d'aliments 100 % biologiques et annoncé la levée immédiate de l'interdiction d'importer des pesticides et d'autres intrants agricoles. « Nous autoriserons désormais les intrants chimiques dont le besoin est urgent », a déclaré le secrétaire du ministère, Udith Jayasinghe, afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays. En pleine crise économique, le Sri Lanka est notamment victime d'une sévère chute de ses réserves de devises entraînant des pénuries de vivres, de pétrole brut et d'autres produits essentiels.

LE RÔLE DE LA RHD

Selon FranceAgriMer⁽¹⁾, notre consommation dépend des importations pour 56 % en viande ovine, pour 35 % en volaille, pour 27 % en viande porcine et pour 22 % en viande bovine. Mais si 20 % de l'assiette des Français est

importée, c'est en grande partie via la consommation hors domicile, qui représente environ un tiers du budget alimentaire des ménages⁽²⁾. Les acteurs de la RHF s'approvisionnent en effet via les importations pour plus de la

moitié de leur viande bovine, 75 % des poulets standards et 20 à 30 % des produits laitiers. Le pouvoir d'achat de leurs clients et la pression fiscale les incitent à arbitrer le plus souvent leurs achats au moins cher. Le gouver-

nement ne peut pas obliger un fast-food ou un restaurant d'entreprise à acheter français. Il peut agir sur la commande publique, ce qui a été fait. Depuis ce premier janvier 2022, la loi oblige les cantines scolaires à proposer

50 % de produits locaux dont au moins 20 % de produits bio ou sous signe de qualité. Mais pour limiter la hausse des tarifs, cette obligation sera plus satisfaite via les fruits et légumes que les produits animaux.